

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 21 JANVIER 2016

DECISION

Numéro 16 - 01 - 003

Décision 3 : L'attribution du marché de fourniture et de contrôle des lots de Sauvetage et de protection contre les chutes (LSPCC) pour le Service départemental d'incendie et de secours de la Loire.

Le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 10 décembre 2015, s'est réuni le 21 janvier 2016 à partir de 9 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (5 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

Étaient présents : Marianne Darfeuille (Vice-présidente) ; Georges Dru (Vice-président) ; Claude Giraud (Vice-président) ; Claude Liogier (membre du bureau), Bernard Philibert (Président).

Exposé du rapport effectué par le Président :

Au vu des montants prévisionnels, ce marché a été lancé selon la procédure adaptée et entre en vigueur à compter de sa notification au titulaire jusqu'au 31 décembre 2016. Il est reconductible de manière tacite 3 fois, pour une période de 1 an, soit une durée maximale de 4 ans.

Il s'agit d'un marché à bons de commande alloti comme suit :

- ✓ *Lot n°1* : Fourniture de LSPCC : le montant total de commandes est compris entre 6 000 € HT minimum et 18 000 € HT maximum, pour la période initiale. Ces montants sont identiques pour chaque période de reconduction.
- ✓ *Lot n°2* : Contrôle annuel des LSPCC : le montant total de commandes est compris entre 5 500 € HT minimum et 10 000 € HT maximum, pour la période initiale. Ces montants sont identiques pour chaque période de reconduction.

Conformément au règlement de consultation, le marché est attribué au regard des critères suivants :

- **Lot N° 1 :**

- 1. **Prix** (pondération : 60 points)
- 2. **Valeur technique** (pondération : 30 points)
 - caractéristiques techniques des matériels proposés, au vu des fiches techniques transmises (pondération : 20 points),
 - ergonomie et facilité d'utilisation au vu des échantillons fournis (pondération : 10 points)
- 3. **Délais de livraison** (pondération : 5 points)
- 4. **Garantie** (pondération : 5 points)

Lot N° 2 :

- 1. **Prix** (pondération : 70 points)
- 2. **Qualité** (pondération : 30 points)
 - analyse des procédés de contrôle (pondération 20 points),
 - facilité d'exploitation des rapports de vérification (pondération : 10 points)

La commission des marchés a examiné ce dossier le 21 janvier 2016.

**Vu le rapport présenté par le Président,
le Bureau prend la décision suivante :**

Article 1 :

Conformément à l'avis rendu par la commission des marchés réunie le 21 janvier 2016, le Bureau du Conseil d'administration décide d'attribuer le marché de fourniture et de contrôle des lots de sauvetage et de protection contre les chutes (LSPCC) pour le Service départemental d'incendie et de secours de la Loire comme suit :

<i>Lot</i>	<i>Société retenue</i>	<i>Adresse</i>
Fourniture de lots de sauvetage et de protection contre les chutes.	Courant SAS	36 boulevard de l'industrie ZI Ecoflant 49 000 ANGERS
Contrôle annuel des lots de sauvetage et de protection contre les chutes.	FWP	41, la Répénéla BP 35 53 800 RENAZE

Article 2 :

Le Président est autorisé à signer toutes les pièces du marché.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du Conseil d'administration
du Service départemental d'incendie
et de secours de la Loire



Bernard PHILIBERT